

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1639 Décisions concernant les Services Etat.

n° 1639

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 11 du 01/11/1966

Date de publication
13 octobre 1966

Date du numéro
1 novembre 1966

TEXTE INTÉGRAL

Est accordée, à M. Daher Gouled, l'autorisation préalable de Foues construire un immeuble comprenant : — au rez-de-chaussée : 2 logements de 4 pièces, cuisine, salle d'eau; au boulevard d'Ambouli, sur le titre foncier n° 898. La présente autorisation ne vaut pas permis de construire, qui sera délivré par le Commandant de Cercle de Djibouti, suivant la procédure réglementaire.